

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 21 mars 2024

OBJET :

ADOPTION DU BUDGET
PRIMITIF
BUDGET ANNEXE
« LOCATIONS »

2024

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 13

Votants : 17

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 26 mars 2024

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024/529

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Christophe VIGIER

Procuration(s) : Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Madame Véronique PETIT, Madame Nathalie SORTAIS donne pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Frédéric HERMOSILLA donne pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusé(s) : Monsieur José DA ROCHA, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absent(s) : Madame Katya SCHMITT, Monsieur Alexandre VIEGAS

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature comptable M 4 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances réunie en date du 18 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

ADOpte le Budget Primitif du budget annexe locations pour l'exercice 2024 en équilibre réel en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'exploitation : 210 920.69 €
- Section d'investissement : 246 857.36 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



#signature#